

# COMMUNE DE MEIX-DEVANT-VIRTON

Rue de Gérouville, 5

6769 MEIX-DEVANT-VIRTON

## AVIS DE RECRUTEMENT.

La Commune de MEIX-DEVANT-VIRTON, en collaboration avec la Ville de FLORENVILLE, procède au recrutement, sous le régime du contrat d'emploi (agent contractuel subventionné APE),

### D'un(e) ECOPASSEUR(EUSE) de niveau B1 à temps plein.

#### Conditions générales :

1. Etre belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la commune, ou, dans les autres cas, être belge ou citoyen de l'Union européenne;
2. Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer;
3. Jouir des droits civils et politiques;
4. Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;
5. Satisfaire aux lois sur la milice;
6. Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer;
7. Etre âgé de 18 ans au moins ;
8. Etre du diplôme ou du certificat d'études en rapport avec la fonction à exercer ;
9. Réussir un examen de recrutement.

Toutes les conditions précitées doivent être remplies à la date limite d'inscription.

#### Conditions particulières :

1. Etre porteur d'un passeport APE (Aide à la Promotion de l'Emploi) toujours valable au moment de l'engagement,
2. Etre en possession d'un permis de conduire de type B et d'un véhicule,
3. Etre porteur au minimum d'un baccalauréat à orientation technique,
4. Réussir les épreuves de sélection suivantes :
  - Epreuve orale éliminatoire portant sur les connaissances professionnelles propres à la fonction à remplir, et consistant en un entretien visant à, entre autres, évaluer la personnalité du candidat, s'informer sur ses motivations et sur ses capacités à occuper le poste,
5. Peuvent constituer des atouts sérieux la possession de compétences ou d'expériences dans l'application de la réglementation sur la Performance Energétique des Bâtiments (PEB), avoir suivi une formation dans la gestion de l'énergie et/ou disposer d'un agrément en tant que certificateur PEB, auditeur PAE ou d'auteur d'étude de faisabilité PEB.

#### Description de la fonction.

L'agent sera chargé des problématiques liées à la gestion de l'énergie et du logement au sens large. Son travail se fera en synergie avec le service technique communal, les services de l'urbanisme et du logement ainsi qu'avec les services spécifiques du CPAS des communes.

#### a) Mission d'information :

- assurer une mission générale d'information au citoyen sur les matières AEE/Développement durable/Logement/Energie (informations relatives à l'Ecopack, aux primes et incitants pour les particuliers, à la PEB, à la salubrité des logements, ...),
- contribuer pour les aspects qui le concernent, à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Agenda 21.

#### b) Mission Energie :

- réaliser un cadastre énergétique et mettre en œuvre une comptabilité énergétique des bâtiments communaux ainsi que l'établissement de la liste des investissements prioritaires dans ces bâtiments,

#### c) Mission PEB :

- contrôler le respect des normes en matière de performance énergétique des permis d'urbanisme et plus généralement des dispositions du CAWETUP(E) ayant trait à la performance énergétique des bâtiments. La formation à la certification des bâtiments publics et la certification des bâtiments communaux.
- développer un Plan Local pour l'Energie (définition d'une stratégie de développement souhaité en termes énergétiques, détermination des objectifs et des mesures à même de concrétiser la stratégie définie, élaboration d'un plan d'actions à conduire à court terme et mise en place d'une structure organisationnelle pour en assurer la mise en œuvre).

#### c) Mission logement :

Tenue d'inventaires permanents :

- des bâtiments inoccupés

Programme communal d'action en matière de logement :

- Appui dans l'organisation de la concertation entre les représentants de la commune, du CPAS, de toute société de logement de service public qui dessert la commune et de tout organisme qui participe à la politique locale du logement.

**COMMUNE DE MEIX-DEVANT-VIRTON**  
**Rue de Gérouville, 5**  
**6769 MEIX-DEVANT-VIRTON**

- Appui dans le suivi du programme bisannuel d'actions en matière de logement.

Mission d'enquêteur communal agréé par la Région Wallonne :

- Recherche et constat du non-respect des critères de salubrité des logements et la présence de détecteur d'incendie,
- Délivrance et vérification du respect des conditions du permis de location,
- Lors de la fermeture de logement pour non respect de critère de salubrité, assurer la mise en contact avec les opérateurs immobiliers présents sur le territoire de la commune et les occupants de ces logements, en vue de leur relogement,
- Diffuser toute information nécessaire au titulaire de droits réels quant à la mise en gestion ou en location de l'immeuble inoccupé par les opérateurs publics et dans la facilitation des prises de contact avec ceux-ci en matière de taxation des immeubles inoccupés de moins de 5000 m<sup>2</sup>.

Profil recherché.

- Pouvoir entrer en service dans les plus brefs délais
- Avoir le sens de l'accueil (bonne présentation, politesse, convivialité, bonne élocution, ...), de l'écoute et du service au public ;
- Présenter des qualités de rigueur et de discrétion,
- Disposer de connaissances des outils informatiques de bureautique et de DAO (Word, Excel, courrier électronique, Autocad, SketchUp, ...)

Contrat de travail.

- Type de contrat : contrat de travail à durée déterminée (échéance le 31 décembre 2014) avec période d'essai de 6 mois,
- Régime de travail : temps plein (38h/semaine selon horaire variable)
- Grade : Gradué spécifique B1 au minimum (peuvent postuler également les détenteurs d'un diplôme universitaire ou supérieur de type long (de type architecte, ingénieur, ...))
- Rémunération à l'échelle barémique B1 en fonction de l'ancienneté valorisable : minimum : 17.848,34 € / Maximum : 24.764,72 € à l'indice 138,01,
- Régime de vacances secteur public, avec pécule de vacances (92%) et allocation de fin d'année.

Candidature.

Le dossier de candidature qui comprendra :

- Une lettre de motivation manuscrite,
- Un curriculum vitae détaillé,
- Une copie du diplôme et éventuellement des attestations de formation et/ou d'agrément,
- Une copie du permis de conduire
- Un extrait d'acte de naissance,

Doit être adressé au Collège communal rue de Gérouville, 5 à 6769 MEIX-DEVANT-VIRTON, par pli recommandé (date de la poste faisant foi) et parvenir au secrétariat communal au plus tard, le 31 MARS 2014.

Toute candidature incomplète à la date de clôture ne sera pas prise en considération.

En cas de sélection, le candidat retenu devra présenter avant son engagement, un extrait de casier judiciaire (modèle 1) de moins de trois mois et une copie de son Passeport APE.

Programme des examens, leurs modalités d'organisation et les règles de cotation des candidats :

Epreuve orale éliminatoire portant sur les connaissances professionnelles propres à la fonction à remplir, et consistant en un entretien visant à, entre autres, évaluer la personnalité du candidat, s'informer sur ses motivations et sur ses capacités à occuper le poste,

*Nombre de points attribués : 100 – minimum requis : 60 points.*

Les organisations syndicales représentatives pourront désigner un observateur aux épreuves.

Pour tout renseignement complémentaire :

- Tel. 063/578051
- Personne de contact : Colette ANDRIANNE, Directrice générale.